SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

États financiers
Au 31 mars 2026

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.
501-1200 boulevard Guillaume-Couture
Lévis QC G6W 0R9

Téléphone : 418 839-7531
Télécopie : 418 839-8415
info.levis@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCODEVI : SOCIÉTÉ DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL** (Société), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

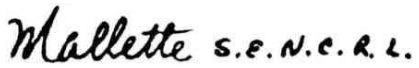

[1]

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 22 septembre 2026

[1] FCPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A119066

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
PRODUITS		
Programme international	**52 077 100 $**	50 106 935 $
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	**838 565**	949 150
Cotisations, dons et activités de financement	**350 899**	52 950
Intérêts et autres revenus de placements	**639 240**	686 027
	53 905 804	51 795 062
CHARGES		
Programme international	**47 801 593**	44 783 895
Charges institutionnelles	**4 913 705**	4 498 651
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	**838 565**	949 150
Amortissement des immobilisations corporelles	**66 604**	74 077
	53 620 467	50 305 773
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**285 337 $**	1 489 289 $

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025

	Non affecté	**Investi en immobili-sations corporelles et actifs incorporels (note 6)**	**Affecté au titre de fonds de prévoyance**	**Affecté au titre de fonds des projets spéciaux**	**Total**	Total
SOLDE, début de l'exercice	**7 040 699 $**	**214 705 $**	**1 975 711 $**	**1 219 640 $**	**10 450 755 $**	8 961 466 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**313 048**	**(66 604)**	**22 418**	**16 475**	**285 337**	1 489 289
Affectations	**(30 244)**	**30 244**	**-**	**-**	**-**	-
Actif net de début de l'exercice reçu lié à l'écart de la fusion avec la Fondation comptabilisée à la valeur comptable (note 2)	**116 930**	**-**	**26 000**	**-**	**142 930**	-
Virement entre fonds	**162 359**	**-**	**(162 359)**	**-**	**-**	-
SOLDE, fin de l'exercice	**7 602 792 $**	**178 345 $**	**1 861 770 $**	**1 236 115 $**	**10 879 022 $**	10 450 755 $

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

BILAN

Au 31 mars	**2026**	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**1 573 134 $**	1 300 429 $
Encaisse dédiée aux projets	**2 870 914**	3 515 267
Épargnes à terme, 1,85 % à 2,7 %	**24 510 380**	24 040 654
Créances (note 4)	**2 672 691**	1 331 545
Frais payés d'avance	**2 393 538**	1 842 883
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	**1 783 729**	616 858
	35 804 386	32 647 636
PLACEMENTS (note 5)	**3 489 664**	4 041 412
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	**178 345**	214 705
	39 472 395 $	36 903 753 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement (note 8)	**1 991 728 $**	2 206 705 $
Produits reportés (note 9)	**25 401 686**	23 046 334
	27 393 414	25 253 039
PROVISIONS POUR LE PROGRAMME INTERNATIONAL	**1 199 959**	1 199 959
	28 593 373	26 452 998
ACTIF NET		
Non affecté	**7 602 792**	7 040 699
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	**178 345**	214 705
Affecté au titre de fonds de prévoyance	**1 861 770**	1 975 711
Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	**1 236 115**	1 219 640
	10 879 022	10 450 755
	39 472 395 $	36 903 753 $

ENGAGEMENT (note 10)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**285 337 $**	1 489 289 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**66 604**	74 077
Variation des provisions pour contributions futures	**-**	350 250
	351 941	1 913 616
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**(41 896)**	6 130 807
	310 045	8 044 423
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'acquisition d'une entreprise	**433 399**	-
Acquisition de placements	**(480 065)**	(616 554)
Produit de la cession de placements, net des revenus d'intérêts	**(135 057)**	(25 826)
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	**(30 244)**	(35 145)
	(211 967)	(677 525)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**98 078**	7 366 898
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	**28 856 350**	21 489 452
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	**28 954 428 $**	28 856 350 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	**1 573 134 $**	1 300 429 $
Encaisse dédiée aux projets	**2 870 914**	3 515 267
Épargnes à terme, 1,85 % à 2,7 %	**24 510 380**	24 040 654
	28 954 428 $	28 856 350 $

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET FUSION

La Société est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. En collaboration avec ses différents bailleurs de fonds, avec l'engagement de ses institutions membres et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, la Société contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge. La Société est exemptée des impôts.

La Société est issue de la fusion entre SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international et la Fondation SOCODEVI pour le développement international.

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 1er octobre 2025, les sociétés sous contrôle commun SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international et la Fondation SOCODEVI pour le développement international (Fondation) ont été regroupées par la liquidation des actifs et des passifs de la Fondation dans la Société. Les éléments d'actif et de passif ont été comptabilisés à la valeur comptable des sociétés regroupées et ils se détaillent comme suit :

	Fondation SOCODEVI pour le développement international	Élimination	Total
Total de l'actif	**300 968 $**	**(81 840) $**	**219 128 $**
Total du passif	**158 038**	**(81 840)**	**76 198**
	142 930 $	**- $**	**142 930 $**

Les chiffres de 2026 comprennent les éléments d'actif et de passif ainsi que les produits et les charges combinés des sociétés fusionnées à compter de la date de début de l'exercice. L'écart repésentant le solde des actifs de début résultant de la fusion a été porté à l'actif net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principe de consolidation

La Société a un accord de consortium avec la Santé Monde - Codéveloppement international et Avocats sans frontières Canada aux fins du projet « Santé et droits des femmes, des adolescentes et des enfants (PLURIELLES) ». En vertu de ce contrat, conclu le 30 juillet 2021 par les parties, la Société détient 25 % des droits, des obligations, des actifs, des produits et des pertes du consortium.

La Société comptabilise sa participation dans un consortium selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Société a conclu des accords de contributions avec différents bailleurs de fonds en vertu desquels elle doit retourner à ces bailleurs toute somme fournie par ces derniers qui n'aura pas été dépensée ou justifiée, d'après les modalités des programmes acceptées par les bailleurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de sommes qui pourraient être retournées.

En vertu de certains accords conclus avec les bailleurs de fonds, les intérêts générés par ces contributions doivent être utilisés pour les fins du projet et les intérêts qui n'auront pu être dépensés ou justifiés doivent être retournés à ces bailleurs. Ces intérêts sont comptabilisés comme produits reportés et transférés dans les revenus du projet au moment où ils sont réinvestis dans le projet. Tout autre revenu d'intérêts est inclus à la rubrique « Intérêts et autres ».

Comptabilité par fonds

L'actif net non grevé d'affectations est constitué de l'excédent de l'exercice en cours et des excédents des exercices antérieurs, déduction faite des affectations aux autres fonds.

L'actif net investi en immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

L'actif net affecté au titre de fonds de prévoyance vise à doter la Société d'une réserve suffisante pour permettre de répondre à ses obligations financières envers ses partenaires, bailleurs, fournisseurs et membres du personnel. L'augmentation de ce fonds doit être entérinée par le conseil d'administration. La disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être décidées par les membres en assemblée générale spéciale. Les revenus de placements provenant des ressources de ce fonds sont également présentés dans le fonds de prévoyance.

L'actif net affecté au titre de fonds des projets spéciaux vise à doter la Société des ressources financières pour favoriser et renforcer son développement. L'augmentation, la disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être entérinées par le conseil d'administration.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires au taux de change historique et les postes de l'état des résultats au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance ont été versés à des partenaires locaux afin de permettre la réalisation des projets dans les pays d'intervention. Les frais payés d'avance incluent également des déboursés de nature administrative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Équipement informatique	5 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles achetées dans le cadre du programme international sont imputées aux résultats car la Société n'en conserve pas la propriété.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits reportés

Les contributions des bailleurs, dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées, sont comptabilisées comme produits reportés et transférées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Contributions sous forme de services rendus

Les contributions sous forme de services rendus représentent la valeur de la contribution fournie par les institutions membres de la Société dans le cadre de son programme international. Cette valeur a été estimée d'après les taux journaliers reconnus par Affaires mondiales Canada dans le cadre de son programme international.

Services reçus à titre gratuit

Les résultats n'incluent pas le coût des services rendus dans le cadre des activités de sensibilisation et institutionnelles par les administrateurs et administratrices, par le personnel et par les autres personnes-ressources des institutions membres de la Société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des épargnes à terme.

4. CRÉANCES

	2026	2025
Contributions à recevoir	**1 596 124 $**	798 628 $
Organisme contrôlé	**97 559**	78 479
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	**172 380**	231 293
Autres	**806 628**	223 145
	2 672 691 $	1 331 545 $

5. PLACEMENTS

	2026	2025
Placements au coût		
Desjardins		
Certificats de dépôt à terme aux taux annuels composés variant de 1,5 % à 2,85 %, échéant en septembre 2026, non remboursables avant échéance	**223 267 $**	112 561 $
Beneva		
Certificats de placement garanti aux taux annuels composés variant de 1,3 % à 3,05 %, échéant jusqu'en juillet 2026, non remboursables avant échéance	**1 560 462**	1 536 110
Union vie		
Certificat de placement au taux annuel composé de 3 %, échéant en janvier 2028, rachetable en tout temps	**149 570**	143 735
Fonds d'investissement solidaire international du Québec		
Investissement au taux annuel composé de 3 %, pouvant être bonifié à 5 % si la rentabilité du Fonds le permet, échéant en avril 2030, non remboursable avant échéance	**194 352**	40 000
Avance à un partenaire, sans modalités d'encaissement	**372 928**	322 928
Placement à la juste valeur		
Beneva		
Fonds communs de placement	**2 772 814**	2 502 936
	5 273 393	4 658 270
Portion échéant au cours du prochain exercice	**1 783 729**	616 858
	3 489 664 $	4 041 412 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2026	2025
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Améliorations locatives	**184 071 $**	**179 221 $**	**4 850 $**	6 989 $
Équipement informatique	**381 371**	**286 328**	**95 043**	102 306
Matériel roulant	**40 090**	**40 090**	**-**	-
Mobilier et équipement de bureau	**274 300**	**195 848**	**78 452**	105 410
	879 832 $	**701 487 $**	**178 345 $**	214 705 $

7. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 $, portant intérêt au taux de base préférentiel. L'emprunt bancaire est garanti par la totalité des créances présentes et futures, des produits de lettres de garanties émises au bénéfice de la Société et des placements détenus sous quelque forme que ce soit pour un montant de 1 200 000 $. Au 31 mars 2026, l'emprunt bancaire est inutilisé.

La Société dispose également d'un emprunt bancaire spécifique aux contrats de change à terme et aux options de change, d'un montant autorisé de 60 000 $, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % et renouvelable annuellement. Au 31 mars 2026, l'emprunt bancaire est inutilisé et est garanti par un certificat de dépôt à terme d'une valeur nette comptable de 114 476 $.

8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	**561 465 $**	724 118 $
Comptes fournisseurs à un organisme sous contrôle commun	**200 470**	-
Contributions à payer à des partenaires	**160 213**	287 080
Salaires et vacances courus	**1 033 339**	1 122 603
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	**36 241**	72 904
	1 991 728 $	2 206 705 $

9. PRODUITS REPORTÉS

	2026	2025
SOLDE, début de l'exercice	**22 016 412 $**	16 619 896 $
Encaissements, intérêts attribués et autres variations	**51 200 761**	54 264 572
	73 217 173	70 884 468
Montants constatés à titre de revenus	**49 583 991**	48 868 056
SOLDE, fin de l'exercice	**23 633 182**	22 016 412
Produits reportés	**25 401 686**	23 046 334
Contributions à recevoir	**(1 596 124)**	(798 628)
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	**(172 380)**	(231 294)
SOLDE, fin de l'exercice	**23 633 182 $**	22 016 412 $

10. ENGAGEMENT

Bail

La Société s'est engagée par bail jusqu'en 2029 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 254 577 $. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2027 -	107 172 $
2028 -	110 291 $
2029 -	37 114 $

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à OKTO Synergie qui, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, met à la disposition des organismes du Québec un logiciel de comptabilité et de gestion de projets d'aide internationale. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Organisme est lié à OKTO Synergie du fait qu'il a le droit de désigner des administrateurs et administratrices et qu'il détient un intérêt économique à l'égard de ses activités.

L'Organisme a comptabilisé des charges institutionnelles de 87 180 $ (2025 - 87 180 $) découlant de transactions avec cette partie liée. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société réalise une part de ses transactions en monnaies étrangères, soit principalement en euros, en dollars américains, en dollars malgaches, en pesos colombiens et en francs CFA. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2026, l'actif net libellé en devises étrangères et converti en dollars canadiens représente 4 358 157 $ (2025 - 4 689 937 $). Comme le risque de change est supporté par le bailleur de fonds dans différents projets, la Société évalue qu'au 31 mars 2026, seul un actif net de 807 160 $ (2025 - actif net de 984 648 $) est exposé au risque de change.

La Société dispose d'une convention relative aux contrats de change et options de change d'un volume de transactions de 1 000 000 $ pour des contrats dérivés ne pouvant avoir un terme supérieur à 24 mois.

Au 31 mars 2026, la Société n'a aucun contrat de change actif.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Au 31 mars 2026, environ 33 % (2025 - 73 %) des comptes clients sont à recevoir d'un client (2025 - deux clients).

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes et de sociétés gouvernementaux.

Risque lié aux taux d'intérêt

La Société assume des emprunts bancaires à taux variables. Ils sont toutefois inutilisés au 31 mars 2026.

Les placements portent intérêt à des taux fixes variant de 1,85 % à 2,7 %. Conséquemment, les risques auxquels la Société est exposée sont minimes.